

DMA Cinéma d'Animation

Conditions : Peuvent présenter leur candidature les élèves ayant obtenu :

- le baccalauréat STD2A ;
- le brevet de technicien dessinateur maquettiste option arts graphiques.
- tous les bacheliers à condition d'être inscrits ou d'avoir suivi après le baccalauréat (ou brevet de technicien) une classe de Mise à Niveau en Arts Appliqués (exceptionnellement une prépa artistique à condition que la « Démarche de projet » faisait partie de l'enseignement).

Modalités d'inscription

- Phase d'information : dès décembre 2016
- consultation de notre site Internet (saintegenevieve6.org)
 - consultation de sites spécialisés d'arts appliqués (designetartsappliques.fr)
 - visite du Salon :
Salon des formations artistiques le 28 janvier et 29 janvier 2017
 - nos Portes Ouvertes samedi 28 janvier 2017 de 10h00 à 18h00

Phase d'inscription et saisie de la candidature du 20 janvier au 20 mars 2017

Sur le site admission-postbac.fr après inscription, saisie du vœu « préparation au DMA Cinéma d'Animation au LTP Sainte Geneviève ».

Phase de constitution et d'envoi des pièces spécifiques entre le 20 mars et le 02 avril 2017

Pour l'admission seuls les dossiers complets seront examinés
Un dossier sera complet dès que nous aurons reçu les PIÈCES SPECIFIQUES à notre établissement :

- un chèque de 30 € à l'ordre de l'Institut Sainte Geneviève correspondant aux frais de dossier (chèque retourné après le 08 juin 2017 à tous les candidats n'ayant pas été convoqués à un entretien) ;
- une enveloppe timbrée avec l'adresse pour le retour éventuel du chèque ;
- un dossier artistique de 4 à 8 pages (recto seulement) de format A4 (21 X 29,7cm) comprenant un montage de photocopies (en réduction) :

2 pages avec des croquis de modèles vivants habillés ou non, en pose et en action ;
1 à 2 pages avec des croquis d'animaux ;
1 à 2 pages avec des croquis d'espaces intérieurs et extérieurs en perspective ;
0 à 2 pages libres : paysages, volumes, maquettes ou encore des captures d'écran de réalisations audiovisuelles etc...

Remarque : Les originaux des pièces du dossier devront être montrés lors de l'entretien.

Le **dossier complet** devra être envoyé au plus tard le 02 avril 2017.

Phase de présélection : La commission d'admission examinera tous les dossiers complets parvenus début avril. Les candidatures seront classées en deux catégories :

- candidats qui seront convoqués à l'entretien avec un jury ;
- candidats refusés au vu de leur dossier scolaire et artistique.

Phase des entretiens Les entretiens seront organisés entre le 10 avril et le 27 mai 2017.

Classement des candidatures
Pour le 27 mai 2017

La commission d'admission procédera au classement de tous les candidats déclarés admissibles par ordre de mérite.
Notre établissement communiquera cette liste au portail APB.
Aucune information ne sera communiquée par l'établissement.

Jusqu'au 31 mai 2017

Date limite de classement des vœux par les candidats.

Phase de réponses
du 08 au 13 juin 2017
du 26 au 01 juillet 2017
du 14 au 19 juillet 2017

Lors de la 1^{ère} et 2^{ème} phase de réponses de l'APB, plusieurs cas sont à envisager :

a) le portail APB propose au candidat l'admission au LTP Sainte Geneviève sans aucun classement dans un vœu supérieur. Le candidat peut répondre au choix :

- OUI DEFINITIF ;
- DEMISSIONNER de la procédure.

b) le portail APB propose au candidat l'admission au LTP Sainte Geneviève avec l'information concernant un ou plusieurs classement(s) pour un (des) vœu(x) supérieur(s). Le candidat dans ce cas peut répondre par :

- OUI DEFINITIF (il annule dans ce cas tous ses vœux supérieurs) ;
- OUI MAIS en maintenant tous les classements supérieurs ;

Son « admission provisoire » dans notre école est maintenue jusqu'à la prochaine phase de réponses ;

- NON MAIS il annule sa candidature au LTP Sainte Geneviève et maintient uniquement ses classements pour les vœux supérieurs.

c) le portail APB indique au candidat qu'il est « classé » pour son vœu à Sainte Geneviève (avec ou non une proposition d'admission pour un vœu inférieur). Le candidat peut au choix :

- annuler son vœu pour Sainte Geneviève ;
- attendre la phase suivante pour voir l'évolution des classements.

Lors de la 3^{ème} et dernière phase des réponses, le candidat ne peut pas répondre par un « OUI MAIS ».

Phase d'inscription dans l'établissement

- dès que le candidat a répondu un OUI DEFINITIF, il doit nous faire parvenir dans un délai de **2 jours** les pièces définitives 2017 téléchargeables sur le site : saintegenevieve6.org

Et pour finaliser son inscription, il doit nous faire parvenir, dès l'obtention, **les résultats aux examens** (bac ou brevet de technicien) par courrier et email lt@isg6.paris

En cas d'échec à l'examen, son inscription en DMA est annulée et le chèque d'acompte restitué par courrier.

Procédure complémentaire à partir du 27 juin 2017

En cas de places vacantes, les candidats non-inscrits dans la procédure APB 2017 ou les candidats n'ayant pas choisi notre école peuvent présenter leur candidature.
L'indication des places éventuellement disponibles sera communiquée sur le site APB

Les candidats éventuels devront nous contacter pour connaître le détail de la procédure complémentaire de sélection et d'inscription.

Mise à jour DMA le 23 novembre 2016